



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 30 mars 2023
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	27

Date de la convocation
24/03/2023

Date d'affichage
04/04/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

M. ANDRÉ Claude a donné procuration à Mme MORETI Karine.
Mme SALUZZO Joëlle a donné procuration à Mme COSTE Josiane.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
Mme ADAM Carole a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.

Secrétaire de séance : Mme COSTE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.6.1. Indemnités des élus
DELIBERATION N° 2023-03-16

OBJET : *ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES
CONSEILLERS MUNICIPAUX*

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2123-24-1-1,

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget de la collectivité,

Cet état est annexé à la présente délibération.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND CONNAISSANCE de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux durant l'année 2022.

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Josiane COSTE



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/04/2023 de la publication le 04/04/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe de délibération
2023-03-16

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX
Année 2022

Nom	Prénom	Madat électif St Saturnin les Avignon	Montant brut de l'indemnité 2022	Remboursement de frais 2022	Madat électif Grand Avignon Vice Président	Montant brut de l'indemnité 2022	Madat électif Syndicat mixte du bassin des Sorgues	Montant brut de l'indemnité 2022	Montant brut global de l'indemnité 2022
MALEN	Serge	Maire	9 972,78 €	119,10 €	Vice Président	25 074,48 €	Vice Présidente	8 415,12 €	35 047,26 €
BONNEFOUX	Chantal	Adjointe	8 548,08 €	0					16 963,20 €
ANDRE	Claude	Adjoint	8 548,08 €	0					8 548,08 €
COSTE	Josiane	Adjointe	8 548,08 €	0					8 548,08 €
FISCHER	Lionel	Adjoint	8 548,08 €	0					8 548,08 €
SALUZZO	Joëlle	Adjointe	8 548,08 €	0					8 548,08 €
CACELLI	Alex	Adjoint	8 548,08 €	0					8 548,08 €
RANC	Sylvie	Adjointe	8 548,08 €	0					8 548,08 €
LOUIS-VASSAL	Patrick	Adjoint	8 548,08 €	0					8 548,08 €
MORETTI	Karine	Conseillère déléguée	2 611,92 €	0					2 611,92 €
DEL NISTA	Xavier	Conseiller délégué	2 611,92 €	0					2 611,92 €
GUINTRAND	Tamara	Conseillère déléguée	2 611,92 €	0					2 611,92 €
ORLANDI	Pascal	Conseiller délégué	2 611,92 €	0					2 611,92 €
RABERT	Guyline	Conseillère déléguée	2 611,92 €	0					2 611,92 €
GARREL	Régine	Conseillère déléguée	2 611,92 €	0					2 611,92 €
TRICHARD	Frédéric	Conseiller délégué	2 611,92 €	0					2 611,92 €
CUP	Christine	Conseillère déléguée	2 611,92 €	0					2 611,92 €
CRAPONNE	Jean-Louis	Conseiller délégué	2 611,92 €	0					2 611,92 €
BOUJX	Sandra	Conseillère déléguée	2 611,92 €	0	Conseillère communautaire	2 849,34 €			5 461,26 €